

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION

ANNUEL REGLEMENT REGIONAL 2018-2019



LIGUE
OCCITANIE
PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE

Maîtres



Règlements sportifs Maîtres Ligue Occitanie PMN 2018/2019

SOMMAIRE

LES CATEGORIES D'AGE 2018/2019	2
DISPOSITIONS RELATIVES AUX JURYS	3
NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES (juillet 2017)	3
CALENDRIERS	5
Les programmes	
CHAMPIONNAT REGIONAL HIVER DES MAITRES	6
CHAMPIONNATS REGIONAL INTERCLUBS DES MAITRES	9

VERSION DU 17/10/18

LES CATEGORIES D'AGE 2018/2019

- Les catégories Maîtres fonctionnent en année civile (donc du 1^{er} janvier au 31 décembre) et non en année sportive (16 septembre – 15 septembre).
- Ainsi, il convient de rappeler que le changement de catégorie s'effectue au 31 décembre.
- Par exemple, une personne née pendant l'année 1974 sera de catégorie C4 jusqu'au 31 décembre 2018, et de la catégorie C5 à partir du 1er janvier 2019.
- Un nageur est considéré comme nageur Maître l'année de ses 25 ans même s'il ne les a pas encore (exemple : un nageur maître né un 31 décembre de l'année « N » sera considéré comme un nageur maître né un 1^{er} janvier de la même année « N ».).
- Les catégories sont : C1 (25 ans/29 ans), C2 (30 ans/34 ans), C3 (35 ans/39 ans), ...
- Depuis la saison 2016/2017, une catégorie supplémentaire a été créée : la catégorie C0 (20 ans/24 ans). Les nageurs de cette catégorie sont autorisés à participer aux compétitions départementales, régionales et interrégionales mais ne peuvent en aucun cas participer aux compétitions nationales (Meetings Labellisés Nationaux, Circuit Fédéral, **Championnats Interclubs des Maîtres**, Championnats de France Hiver Open et Championnats de France d'Eté Open).

Individuels		
Jusqu'au 31 décembre 2018	Catégories	A partir du 1 ^{er} janvier 2019
Né(e) entre 1994 et 1998	C0	Né(e) entre 1995 et 1999
Né(e) entre 1989 et 1993	C1	Né(e) entre 1990 et 1994
Né(e) entre 1984 et 1988	C2	Né(e) entre 1985 et 1989
Né(e) entre 1979 et 1983	C3	Né(e) entre 1980 et 1984
Né(e) entre 1973 et 1978	C4	Né(e) entre 1975 et 1979
Né(e) entre 1969 et 1973	C5	Né(e) entre 1970 et 1974
Né(e) entre 1963 et 1968	C6	Né(e) entre 1965 et 1969
Né(e) entre 1959 et 1963	C7	Né(e) entre 1960 et 1964
Né(e) entre 1953 et 1958	C8	Né(e) entre 1955 et 1959
Né(e) entre 1949 et 1953	C9	Né(e) entre 1950 et 1954
Né(e) entre 1943 et 1948	C10	Né(e) entre 1945 et 1949
Né(e) entre 1939 et 1943	C11	Né(e) entre 1940 et 1944
Né(e) entre 1933 et 1938	C12	Né(e) entre 1935 et 1939
Né(e) entre 1929 et 1933	C13	Né(e) entre 1930 et 1934
Né(e) entre 1923 et 1928	C14	Né(e) entre 1925 et 1929
Né(e)s entre 1922 et avant	C15	Né(e)s entre 1924 et avant

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119ans	R2 : entre 120 et 159ans
R3 : entre 160 et 199ans	R4 : entre 200 et 239ans
R5 : entre 240 et 279ans	R6 : plus de 280ans
R7 : entre 320 et 359ans	R8 : 360 ans et plus

DISPOSITIONS RELATIVES AUX JURY

Les compétitions maîtres s'adressent à un public « particulier », en ce sens que ce sont des adultes à la fois compétiteurs et officiels.

Pour autant, le juge-arbitre a besoin d'une stabilité de son jury pendant toute la durée de la réunion afin que les performances soient validées dans le strict respect des règlements.

La Commission régionale des officiels décide donc de ne plus parler de nombre d'officiels à fournir, mais de « postes à tenir dans le jury » pour ces compétitions.

Ainsi un poste à tenir :

- devra l'être sur la totalité de la réunion
- pourra l'être par un seul officiel non nageur
- pourra l'être par un binôme d'officiels nageurs qui se relayeront et veilleront à ce qu'il y ait à tout moment un officiel à ce poste

Les binômes d'officiels pourront être :

- de même niveau d'officiel (2 A ou 2 B ou 2 C) : à ce moment-là, ils pourront occuper n'importe quel poste que leur permet leur niveau d'officiel
- de niveaux différents (1 A et 1 C, 1 B et 1 C, 1 A et 1 B) : le poste occupé sera alors celui que peut occuper l'officiel de niveau le plus bas. Exemple : un binôme constitué d'un officiel A et un officiel C sera affecté à un poste de chronométreur.

Enfin, un seul des deux officiels de chaque binôme sera inscrit sur la feuille de jury pour chaque réunion.

Exemple : pour un binôme occupant un poste sur la totalité des Championnats régionaux été (2 réunions), chaque membre du binôme sera inscrit comme officiel sur une réunion.

NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES (juillet 2017)

- **SW 6 - Dos** : renumérotation des articles, suite au transfert de l'article SW 6.2 au chapitre SW 2.6 (Inspecteurs de virages). Pas de changement sur la réglementation de la nage ;
- **SW 7 - Brasse** : Réaménagement des articles 7.1 et 7.4 (déplacement de la règle relative à l'obligation d'avoir la tête qui coupe la surface de l'eau après le départ et les virages). Pas de changement sur la réglementation de la nage ;
- **SW 8 – Papillon** : dans l'article SW 8.1, suppression de la mention autorisant l'ondulation sur le côté lorsque le nageur est immergé. Il s'agit de rendre cohérent cet article qui impose que le nageur soit en position ventrale après avoir quitté le mur ;
- **SW 9 – 4 nages** : ajout d'un article précisant que lors du parcours de nage libre le nageur doit être en position ventrale à l'exception du virage ;

Denis CADON – Président de la commission des Juges et Arbitres

Jean Claude DUNAND MARTIN – Présidente de la commission Natation Course

Jean Lionel REY – Directeur Natation Course

***Nul ne peut officier ou pratiquer dans un Club de la FFN sans être licencié.
Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées***

CALENDRIERS

CALENDRIER INTERNATIONAL, FÉDÉRAL ET RÉGIONAL

SEPTEMBRE	
OCTOBRE	
NOVEMBRE	
DECEMBRE	DIM 16: Championnat Régional Hiver des Maîtres (25m) : Auch DIM 16: Championnat Régional Hiver des Maîtres (25m) : Nîmes
JANVIER	
FEVRIER	DIM 10: Championnats Régionaux Interclubs : Lunel DIM 10 : Championnats Régionaux Interclubs : Cahors
MARS	7-10 : XXV ^{èmes} Championnats de France d'Hiver : Dunkerque
AVRIL	6 -7 : VI ^{èmes} Championnats de France interclubs des Maîtres : Boulogne Billancourt
MAI	11 : 6 ^{ème} Meeting National des Maîtres du Gard
JUIN	1 : 10 ^{ème} Meeting National des Maîtres de Toulouse 20-23 : XXXII ^{èmes} Championnats de France Open d'Eté : Chalon-sur-Saône 23 : XXV ^{èmes} Championnats de France Open en Eau Libre: Chalon-sur-Saône
JUILLET	
AOUT	5-18: 18th FINA World Masters Championships Gwangju 2019

CALENDRIERS DEPARTEMENTAUX :

CD	DATE	DENOMINATION	LIEUX
ARIEGE	18/11/18	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX D'HIVER DES MAITRES	FOIX
	03/02/18	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DE PRINTEMPS DES MAITRES	MIREPOIX
	16/05/19	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL D'ETE DES MAITRES (TROPHEE ARIEGEOIS)	PAMIERS
AUDE			
AVEYRON	02/12/18	CHALLENGE D'HIVER DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	VILLEFRANCHE
	02/02/19	CHALLENGE D'HIVER DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	ONET
	11/05/19	CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	ONET
	08/06/18	6EME MEETING DE L'AMITIE DE LA VILLE DE MILLAU (50M)	MILLAU
HAUTE-GARONNE	02 /12/18	CHAMPIONNAT DEPT OPEN MAITRES #1	BALMA
	20/01/19	CHAMPIONNAT DEPT OPEN MAITRES #2	BALMA
	14/04/19	CHAMPIONNAT DEPT OPEN MAITRES #3	BALMA
	01/06/19	MEETING OPEN DES MAITRES DE TOULOUSE CATEGORIE C0	TOULOUSE (LEO)
HERAULT	24/11/18	1ERE SOIREE DES MAITRES OPEN DE L'HERAULT	SETE
	26/01/19	2EME SOIREE DES MAITRES OPEN DE L'HERAULT	BEZIERS
	30/03/18	INTER-CLUBS DES MAITRES DE L'HERAULT OPEN	MONTPELLIER
GARD	20/01/19	CHAMPIONNAT DEPT MAITRES	NÎMES
GERS / HAUTES-PYRENEES	27/04/18	MEETING DE LOURDES MASTERS	LOURDES
	01/06/18	MEETING MASTERS	BAGNERES
LOT / TARN ET GARONNE	09/12/18	CIRCUIT DEPARTEMENTAL 1	CAHORS
	24/03/19	CIRCUIT DEPARTEMENTAL 2	MONTAUBAN
	26/05/19	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES MAITRES 46 ET 82	MONTAUBAN
PYRENEES ORIENTALES			
TARN	17-18/11/18	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL HIVER DES MAITRES	MAZAMET
	20/01/18	CIRCUIT DES MAITRES 1	CARMAUX
	02/02/19	MEETING DES MAITRES	GRAULHET
	03/02/19	JOURNEE GRAULHETOISE	GRAULHET
	16-17/02/18	CIRCUIT DES MAITRES 2	????
	16-17/03/18	CIRCUIT DES MAITRES 3	????
	25-26/05/19	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES MAITRES	????

- Dimanche 16 Décembre 2018
- 1 ou 2 réunions

Championnat Régional Hiver des Maîtres

- Lieu : Nîmes et Auch
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 20 ans et plus (1998 et avant) Dames et Messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 03/12/2018 au 12/12/2018
- Liste de départ : 16/01/2019
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Cette compétition est qualificative pour les 25^{èmes} Championnats de France des Maîtres qui se dérouleront du 7 au 10 mars 2019 à Dunkerque.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées, plus les C0.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) : 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.

Classement au temps.

**Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes*

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN (24 officiels). Chaque club doit fournir :

- 1 nageur : pas d'officiel
- de 2 à 6 nageurs : 1 poste tenu minimum
- de 7 à 20 nageurs : 2 postes tenus minimum
- plus de 20 nageurs : 3 postes tenus minimum

Mode de participation

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs et nageuses licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN et ayant plus de 20 ans durant l'année civile 2019 (nés en 1999 ou avant).

Règlement spécifique

Les épreuves seront nagées classement au temps.

La Ligue se réserve le droit de limiter le nombre d'engagements, notamment sur les épreuves non-inscrites au Championnat de France (800 NL Messieurs et 1500 NL Dames). De même les séries de 1500 m Nage Libre et 800 m Nage Libre pourront être mixtes, et/ou nagées à 2 par couloir.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Pour la saison 2018/2019, voir les tarifs individuels des engagements de la Ligue pour les compétitions régionales.

Classement spécifique à la compétition

Les challenges de nage sont prolongés cette saison sportive. Les trois tenants des deux meilleures performances (calculées en nombre de points et pondérées en fonction du sexe et de la catégorie) dans les épreuves de chaque nage seront récompensés.

- Le Challenge Brasse : deux épreuves parmi les 50m, 100m et 200m Brasse.
- Le Challenge Dos : deux épreuves parmi les 50m, 100m et 200m Dos.
- Le Challenge Papillon : deux épreuves parmi les 50m, 100m et 200m Papillon.
- Le Challenge Nage Libre : deux épreuves parmi les 50m, 100, 200m, 400m, 800m ou 1500m.
- Le Challenge 4 Nages : deux épreuves parmi les 100m, 200m et 400m 4 Nages.

Un Challenge du Nombre, récompensant le club qui aura le plus d'engagements au Championnat régional.

Les résultats des Challenges seront transmis ultérieurement aux clubs, suite à la concaténation des résultats sur les deux sites.

Récompenses

A définir par la Ligue.

Les récompenses seront remises lors de l'AG de la Ligue 2020.

Programme et horaires

Dimanche 16 Décembre 2018 : NÎMES	
1^{ère} réunion	
Ouverture des portes : 8h30 • Début des épreuves : 9h30	
1 - 4x50m 4 Nages Dames, Messieurs et Mixtes	10 - 50 m Nage Libre Dames et Messieurs
2 - 100 m Nage Libre Dames et Messieurs	11 - 200 m Brasse Dames et Messieurs
3 - 50 m Dos Dames et Messieurs	12 - 100 m Dos Dames et Messieurs
4 - 200 m Papillon Dames et Messieurs	13 - 200 m 4N Dames et Messieurs
5 - 100 m Brasse Dames et Messieurs	14 - 1500 m Nage Libre Dames et Messieurs
6 - 400 m Nage Libre Dames et Messieurs	15 - 800 m Nage Libre Dames et Messieurs
7 - 200 m Dos Dames et Messieurs	16 - 50 m Brasse Dames et Messieurs
8 - 50 m Papillon Dames et Messieurs	17 - 100 m Papillon Dames et Messieurs
9 - 400 m 4 Nages Dames et Messieurs	18 - 200 m Nage Libre Dames et Messieurs
	19 - 100 m 4N Dames et Messieurs
	Pause
	20 - 4x50m Nage Libre Dames, Messieurs Mixte

Dimanche 16 Décembre 2018 : AUCH	
1^{ère} réunion	2^{ème} réunion
Ouverture des portes : 8 h30•	Ouverture des portes : 13h30•
Début des épreuves : 10h00	Début des épreuves : 15h00
1 - 4x50m 4 Nages Dames et Messieurs 2 - 100 m Nage Libre Dames et Messieurs 3 - 50 m Dos Dames et Messieurs 4 - 200 m Papillon Dames et Messieurs 5 - 100 m Brasse Dames et Messieurs 6 - 400 m Nage Libre Dames et Messieurs 7 - 200 m Dos Dames et Messieurs 8 - 50 m Papillon Dames et Messieurs 9 - 400 m 4 Nages Dames et Messieurs 10 - 4x50m 4 Nages Mixte 10x50m Nage Libre	11 - 4x50m Nage Libre Dames et Messieurs 12 - 50 m Nage Libre Dames et Messieurs 13 - 200 m Brasse Dames et Messieurs 14 - 100 m Dos Dames et Messieurs 15 - 200 m 4N Dames et Messieurs 16 - 1500 m Nage Libre Dames et Messieurs 17 - 800 m Nage Libre Messieurs 18 - 50 m Brasse Dames et Messieurs 19 - 100 m Papillon Dames et Messieurs 20 - 200 m Nage Libre Dames et Messieurs 21 - 100 m 4N Dames et Messieurs 22 - 4x50m Nage Libre Mixte 50m Nage Libre

VERSION DU 17/10/18

- Dimanche 10 février
- 1 ou 2 réunions

Championnat Régional interclubs des Maîtres

- Lieu : Cahors et Lunel
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant) Dames et Messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 28/01/2019 au 05/02/2019
- Liste de départ : 20/01/2019
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Cette compétition sera qualificative pour les VI^{èmes} Championnats de France interclubs des Maîtres qui se dérouleront les 6 et 7 avril 2019 à Boulogne-Billancourt

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées, pas de C0.

Le Championnat Régional et la Finale Nationale se déroulant tous deux dans la même année civile, pas de changement de catégories d'âge entre les deux épreuves.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m Papillon, 200 m 4nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais

4 x50 m 4 nages mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs).

4 x50 m NL mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs 4 x50 m4 nages).

10 x50 m NL (composé des 10 nageurs participant aux épreuves individuelles).

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipe et conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA, la règle des deux départs s'applique.

Jury

Chaque club doit fournir des officiels en nombre suffisant pour occuper un poste par équipe présentée. Cependant, compte tenu de la spécificité de cette compétition pour laquelle tous les nageurs se retrouvent ensemble à la chambre d'appel pour le dernier relais, il est ajouté que chaque club doit fournir au moins un officiel non nageur, quel que soit le nombre d'équipes engagées. Cet officiel non nageur sera comptabilisé dans le barème du nombre de postes à tenir (=nombre d'équipes présentées).

Auch : 1 poste d'officiel par équipe.

Nîmes : 1 poste d'officiel par équipe.

Mode de participation

Les nageuses et nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix nageuses/nageurs du même club. La répartition hommes/femmes dans les équipes est libre. Seules trente équipes seront acceptées pour participer à la compétition à Auch, et pour Nîmes pas de limites en nombre d'équipe.

Cependant, des équipes "bannières" pourront être acceptées : des nageurs et des nageuses qui n'appartiennent pas au même club pourront former une équipe. Ces équipes n'apparaîtront pas dans le classement général de la compétition, mais les performances individuelles seront enregistrées.

Chaque concurrent/concurrente participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à une (participation au relais 10x50m nage libre obligatoirement) ou deux épreuves de relais.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents/concurrentes.

Le Championnat Régional Interclubs des Maîtres est open, il est donc ouvert à tous les licenciés de la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN et ayant plus de 25 ans durant l'année civile 2019 (nés en 1994 ou avant). Cependant, une priorité sera donnée aux équipes d'Occitanie. Si le nombre maximum n'est pas atteint, des équipes non régionales pourront être acceptées.

Chaque club est libre de choisir le lieu de compétition en Occitanie.

Un défilé de nageurs et nageuses de chaque club sera organisé avant les épreuves de la deuxième réunion.

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1994 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale). Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club (**composé d'au moins 4 hommes et 4 femmes**)

Toute équipe non conforme sera disqualifiée ; les performances individuelles ne seront pas prises en compte.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents. Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Pour la saison 2018/2019, voir les tarifs individuels des engagements de la Ligue pour les compétitions régionales.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages et 4 x 50 m NL: cotation FFN des relais messieurs (4 x 50 m 4N et NL) après correction par les coefficients.

-10 x 50 m nage libre: cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

- L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe.

Dans tous les cas mentionnés, le nageur marquera « 0 » point.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL avec minimum 4 femmes et 4 hommes.

Récompenses

A définir par la Ligue.

Programme et horaires

Dimanche 10 Février 2019 : LUNEL	
1^{ère} réunion	
Ouverture des portes:14 h00•Début des épreuves: 15h00	
1 - 10x50m Nage Libre 2 –400m Nage Libre 3 –100m Papillon 4 – 50m Dos 5 – 100m Brasse 6 – 50m Nage Libre	7 –100m Nage Libre 8 –50m Brasse 9 –100m Dos 10 – 50m Papillon 11 – 200m 4 Nages 12 - 4 x 50m 4 Nages 13 – 4 x 50 m Nage Libre
Dimanche 24 Février 2019 : CAHORS	
1^{ère} réunion	2^{ème} réunion
Ouverture des portes :8 h30 Début des épreuves : 10h00	Ouverture des portes : 13 h30 Début des épreuves : 15h00
1 - 10x50m Nage Libre 2 –400m Nage Libre 3 –100m Papillon 4 – 50m Dos 5 – 100m Brasse 6 – 50m Nage Libre	7 –100m Nage Libre 8 –50m Brasse 9 –100m Dos 10 – 50m Papillon 11 –200m 4 Nages 12 - 4 x 50m 4 Nages 13 – 4 x 50 m Nage Libre